

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U15 FEMININES SAISON 2023-2024

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)]

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIERE PHASE

Poule U15 FEM D1 (6 Équipes):

LA ROCHE VHB – LES HERBIERS VHB – C. HAUT BOCAGE*POUZAUGES VHB – SABLES EC OHB – CHALLANS NOV HB 1 – C. SL VICOMTAIS* FERRIERE

Les 2 premiers de la 1^{ère} phase accèdent au championnat U15 Région

Poule U15 FEM D2 A (6 Équipes) :

CH AIZENAY – HBC DOMPIERROIS –MONTAIGU VHB – CHALLANS NOV HB 2– POIRE BELLEVIGNY VHB – SL CHAVAGNES EN PAILLERS HB

Poule U15 FEM D2 B (6 Équipes) :

HBC FONTENAISIEN – SL AUBIGNY MOUTIERS VHB – HBC BENET – CHANTO-JAUDO VHB – FOUSSAIS-PAYRÉ HBC– C.CHB DES ACHARD*TALMONT

DEUXIEME PHASE : 16 équipes

Reprise Janvier 2024

D1 Les 4 équipes restante de la Poule D1 1ere Phase + les 2 premiers de chaque poule D2

D2 -D3 La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

PRÉCISION :

☛ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2009 – 2010- 2011 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U15 sont considérées supérieures la catégorie U17 Nat, U 17 Reg et U16 Reg.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase de la D1 et D2

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F, U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS – Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune -26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 13H30 – 17H30
DIMANCHE 9H00 - 11H30 – 13H30-17H

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :
Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U15 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club. Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U15F doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U15 Féminines 2023/2024

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)